

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2016

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et DENONFOUX Karine.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER

ABSENTE : Marie-France PONGERARD

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal, notamment lors des débats, de parler les uns après les autres, de ne pas parler plusieurs à la fois ce qui facilitera d'autant le travail de ceux qui sont chargés de la prise de notes pour la rédaction du compte-rendu.

Bruno LE BOSSER, conseiller municipal, demande à utiliser son droit de réponse envers Joël JEGOUX, conseiller municipal, qui l'a mis en cause, dans un mèl adressé à tous les membres du conseil municipal. Bruno LE BOSSER précise qu'il répond toujours présent lorsque le secrétaire général de la mairie lui demande conseil et plus particulièrement dans le domaine des finances. Par ailleurs, il n'est pas sans s'intéresser à la vie associative communale en aidant certaines associations.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, demande que cessent les commentaires puériles qui circulent via les messageries.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, rappelle qu'il a donné pouvoir à Joël JEGOUX, lors de la dernière réunion du conseil municipal. Or, son nom ne figure pas parmi les absentions à la décision d'acheter un terrain pour l'extension du cimetière. M. le Maire répond qu'il appartient à celui qui a le pouvoir de préciser le vote de celui qu'il représente. Or, Joël JEGOUX s'est abstenu mais n'a jamais mentionné qu'Yvan CONGUISTI s'abstenait également.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, demande de faire droit à la réclamation d'Yvan CONGUISTI.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté

D-19SEPTEMBRE2016-1

Construction de la salle multi-activités :

Le projet initial était la construction d'un DOJO, mais compte-tenu du nombre important d'activités qui s'y dérouleront, le projet a évolué en salle multi-activités.

Monsieur le Maire présente le plan de financement établi en € ttc :

Dépenses	€ ttc
Travaux	631 706
Honoraires et contrôles	55 475
Achat du terrain	9 465
Achat du matériel	72 354
	769 000

Recettes	
Subventions	
Conseil départemental	100 000
DETR	54 000
Aide à l'investissement 2016	200 000
Réserve parlementaire	15 000
Emprunt	400 000
	769 000

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Adopte le plan de financement présenté
- Prend l'engagement de réaliser les travaux qui commenceront début octobre 2016

D-19SEPTEMBRE2016-2

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

SERVICE PUBLIC DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2015

Les dispositions de l'article 73 de la loi 95-01 du 9 février 1995, relative au renforcement de la protection et de l'environnement, prévoient que chaque Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de chacun de ses rapports ainsi que de la synthèse, délibère et les adopte tels que présentés, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Service assainissement exploité par la commune de MERLEVENEZ

1 - CONTEXTE

Le service assainissement est exploité par la commune de Merlevenez, en service autonome.

L'entretien de la station d'épuration est confié à la SAUR.

La commune se charge de l'entretien des réseaux, de la mise en service des branchements de la facturation.

Elle supporte en outre le renouvellement du génie-civil.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

STATION LAGUNAGE						
raccord E.H.	CAPACITE		TYPE	Nbre D'abonnés eau	Nbre D'abonnés Asst	% de
	DBO5/J	M3/J				
1900	114 Kg	375	lagunage naturel	1430	949	66,36 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

Le prix par m³ est coté chaque année par le Conseil municipal qui appliqué à la quantité d'eau consommée donne le montant facturé.

A - Modalités de tarification :

Les différents types d'usagers raccordés au réseau sont les usagers domestiques.

Tarifs et facture d'assainissement pour 120 m³ (voir tableau plus loin).

B - Autres Indicateurs Financiers :

Outre la redevance d'assainissement, les recettes liées à l'exploitation résultant du prix de l'assainissement ne concernent que la taxe de raccordement : 6 162,42 €.

Capital restant dû 1^{er} janvier 2015 : 4 411,62 €

L'annuité de la dette est de : 4 571,12€

Travaux exécutés en 2014

Pompe de relevage (route de Port-Louis)	22 367,39
Extension réseau Fontaine Maria/impasse du puits	17 169,22
Nouvelle STEP	<u>17 646,83</u>
	57 183,44 € ttc

Travaux exécutés en 2015

Extension réseau Fontaine Maria/impasse du puits	38 748,21
Nouvelle STEP (études)	25 068,62
Réhabilitation des canalisations EU (honoraires)	17 389,50
Réhabilitation rue de la mairie	<u>2 795,06</u>
	84 001,39 € ttc

Tarifs assainissement et évolution :

	2014		2015	
	Prix unitaire	120 m3	Prix unitaire	120 m3
Redevance	1,67	200,40	1,70	204,00
Agence de l'eau	0,19	22,80	0,19	22,80
		223,20		226,80

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le syndicat de l'eau du Morbihan (eau Morbihan) a engagé en 2015, les travaux suivants en € ht :

- Production : 3 018 222 (dont la remise en service de la station, des piézomètres et l'étude hydrogéologique et de l'aquifère de Pont-Mouton à Plouhinec).
- Transport : 21 237

Volumes d'eau vendus sur les communes de la CCBBO :

2014 : 846 313 m3

2015 : 881 391m3

Soit : + 4,14 %

Service Public Eau et Assainissement Prix global de l'Eau et de l'Assainissement

PRIX TTC pour 120 m3

	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL
2014	306,58	223,20	529,78
2015	311,44	226,80	538,24

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'une réunion se tiendra très prochainement sur le projet de la nouvelle station d'assainissement avec la commune de St Hélène.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR :

Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, présente les travaux en cours et à venir :

Salle multi-activités : la construction commencera début octobre pour être livrée avant l'été 2017

Salle Xavier GRALL : installation d'un nouveau chauffage, rénovation des ouvertures et changement d'un chéneau

Anciens vestiaires : changement des ouvertures, modification de l'aménagement intérieur avec transfert du siège de l'ESM

Ecole de musique : changement des ouvertures et réfection des salles

Logement au-dessus de l'ancienne garderie (derrière la mairie) : travaux de rénovation totale en cours

Hangar du presbytère : rénovation totale faite par les services techniques communaux avec le concours des chantiers « nature » pour le jointoiement des pierres.

Stade de la Madeleine : taille des arbres qui bordent les terrains de football par une entreprise spécialisée, réfection de la piste autour du terrain d'honneur, pose d'un pare-ballons sur une longueur de 100m entre le parking et le terrain annexe.

Le Petit Resto, en bordure de la RD 33 : consolidation d'une maison (succession non faite) qui menace ruine.

Groupe scolaire : réfection des sanitaires....

Borne électrique : installation par Morbihan énergies d'une borne pour véhicules électriques, rue du presbytère

MARPA : travaux de ravalement

Programme voirie 2016 :

Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, présente le programme d'entretien de la voirie 2016

€ ht

rue du Pont-Lorois	3 258,36
la Madeleine	10 522,80
Kerplévert	3 220,11
Kerplévert	2 144,61
Lézevarc'h	953,19
Kervihern village	23 301,19
Le Resto	37 002,02
	80 402,28

D-19SEPTEMBRE2016-3

Cession gratuite de 3 m² :

La parcelle cadastrée C 1546 d'une contenance de 3 m², qui est une partie du trottoir, appartient à la propriété C 1544, située au n°2, rue de Port-Louis. Pour mettre un terme à cette situation, et en accord avec les propriétaires, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide que la parcelle C 1546 tombe dans le domaine communal et autorise M. le Maire à signer l'acte.

D-19SEPTEMBRE2016-4

Admission en non-valeur :

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente une admission en non-valeur établie par la trésorerie de Port-Louis. Cette créance est irrécouvrable suite à un redressement judiciaire Elle porte sur une redevance assainissement d'un montant de : 143,03 €. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte l'admission en non-valeur.

D-19SEPTEMBRE2016-5

Assainissement :

La réfection des tronçons du réseau d'assainissement collectif, rue de la mairie, à la hauteur de l'école privée et de l'impasse du leh tuem, devient urgente. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à lancer une consultation et à engager les travaux.

Courrier de Sandrine ALLAIN :

Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, a adressé un courrier à M. le Maire avant la réunion du conseil municipal portant sur différents points :

1)-la sécurité à Persuel :

La visibilité au débouché, de la voie privée qui dessert les habitations numérotées de 2 à 14, sur la voie communale n°7 dite de Persuel pose problème. Elle propose la pose d'un miroir.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal, fait remarquer que les propriétaires de l'habitation située, dans l'angle, au n°2 devrait élaguer leurs arbres dont les branches débordent sur la voie communale n°7 dite de Persuel.

Par ailleurs, le panneau « ralentir enfants » installé à l'entrée du village a disparu.

Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, répond que le panneau a été enlevé parce qu'il a été abîmé mais qu'un autre sera posé.

M. le Maire dit qu'il profitera de la venue de la sécurité routière à Merlevenez, demain mardi 20 septembre 2016, pour l'accompagner sur place et lui demander conseil.

2)-une aire de jeux pour les 0 – 6 ans est-elle prévue sur la commune, comme il en existe à Hennebont et Kervignac, par exemple ?

Martine PARE, 1^{ère} adjointe répond qu'il y a un projet dans ce sens qui pourrait être au Lann Dro. Elle réunira prochainement la commission communale « cadre de vie ».

Aide aux devoirs :

Christine LE BRAS, adjointe au Maire, rappelle que 4 bénévoles encadrent l'aide aux devoirs proposée, parallèlement à la garderie périscolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 17h30. Elle lance un appel pour que 2 bénévoles viennent renforcer l'équipe. La presse locale, le site internet de la mairie ainsi que le panneau d'affichage et le bulletin municipal relayeront cette demande.

Distribution du bulletin municipal :

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, rappelle qu'auparavant, le bulletin municipal était distribué par les membres du conseil municipal. Depuis, ce travail a été confié à l'association AVENIR de Kervignac qui n'a jamais donné satisfaction. En effet, des secteurs ne sont pas distribués, des bulletins sont parfois égarés, il faut en éditer d'autres, puis retrouvés... Cette situation ne peut pas durer.

Pour y remédier, Jean-Luc LE LEUCH propose que le bulletin municipal soit à nouveau distribué par les membres du conseil municipal. Cette solution présente l'avantage d'établir un lien avec la population.

M. le Maire qui a été pendant 16 ans administrateur au conseil d'administration de l'association AVENIR trouve dommage d'enlever du travail à des gens qui n'en ont pas.

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, répond que le travail confié doit être correctement fait. Des observations ont été faites maintes fois à l'association AVENIR, restées sans effet.

Les services de la Poste seront contactés pour qu'ils établissent un devis pour une distribution spéciale.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué à la jeunesse, dit être surpris de la difficulté de trouver l'emplacement de certaines boîtes à lettres. Le nom de l'occupant et le numéro de la maison sont souvent manquants.

Elections :

M. le Maire a accepté l'organisation des primaires de la droite en vue des élections présidentielles pour le secteur qui regroupe les communes de Ste Hélène, Nostang et Merlevenez. Elles se dérouleront à la salle Gauguin les 20 et 27 novembre 2016. M. le Maire précise qu'il acceptera également de les organiser si la gauche en fait la demande. Il fait appel à quelques volontaires.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à prendre note des dates ci-dessous :

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
- Elections législatives : Les 11 et 18 juin 2017

Sandrine LE FUR, conseillère municipale, a participé à la journée du patrimoine de dimanche 18 septembre 2016 où 150 personnes, environ, sont venues visiter le clocher. Elle souligne que le public est demandeur d'explications. Etienne LE BORGNE, bon narrateur qui connaît bien l'histoire de notre église, ne pourrait-il pas donner les grandes lignes de l'évolution de cet édifice à travers les siècles. ? Ses propos seraient enregistrés et diffusés ce jour-là.

Sandrine LE FUR, conseillère municipale, demande s'il est possible de mettre, au cimetière, des arrosoirs à la disposition du public qui utilise des bouteilles en plastique. Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, fait remarquer que les arrosoirs ne resteront pas longtemps au cimetière dû à un problème de civisme.

Sandrine LE MOING, conseillère municipale, a été interpellée par les propriétaires de la maison située au n°4, rue du Pont-Lorois. Les anciens propriétaires leur ont dit que le trottoir situé au droit de leur propriété leur appartenait. Un panneau d'interdiction de stationner sur une distance de 9m (correspondant à la longueur de la façade de leur maison) est implanté. Ils ne peuvent pas se garer devant chez eux.

M. le Maire et Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, se rendront sur place.

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, demande pourquoi un courrier sur la restauration scolaire, signé de l'adjointe « enfance jeunes et affaires scolaires » de Plouhinec, a été remis à tous les élèves de Merlevenez.

Isabelle CORLAY, adjointe au Maire, répond qu'il s'agit bien évidemment d'une erreur commise par la nouvelle responsable de la cantine qui a cru bien faire en le faisant distribuer. Ce document devait servir de référence pour en établir un adapté aux besoins de la cantine de Merlevenez.

Christine LE BRAS, adjointe au Maire, s'est déplacée ce jour à la cantine et a constaté une fois de plus le bruit qui est un véritable problème. C'est tout simplement insupportable, sans parler du comportement de certains enfants qui n'hésitent pas à jeter de la nourriture.

Elle estime qu'il s'agit avant tout d'une question d'éducation. Aujourd'hui, il ne faut plus rien dire aux enfants. Pour preuve, à réception du courrier sur le comportement à adopter qui vient d'être adressé, des parents ont envoyé une lettre par retour en précisant que leur enfant n'est pas concerné puisqu'il est sage !

Désormais, les enfants auront une place fixe à la cantine, après l'avoir choisie.

Après avoir invité et encouragé les enfants à goûter avant de dire « je n'aime pas », Mme LE BELLEC, la nouvelle responsable de la cantine, a félicité les enfants sur la baisse considérable du gaspillage.

En moyenne, 220 élèves mangent quotidiennement à la cantine, encadrés par 13 agents communaux.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, invite les parents à venir sur place se rendre compte du déroulement d'un repas à la cantine municipale.

Amélie FOUILLE, conseillère municipale, demande ce qui peut être fait pour empêcher le stationnement devant l'école privée aux heures d'entrées et de sorties des classes. Cette situation est due au comportement incivique de certains parents d'élèves. M. le Maire souligne que la présence de la policière municipale est efficace. Il lui demandera de venir à nouveau.

Yvan CONGUISTI faisant référence aux gens du voyage qui ont stationné illégalement sur le terrain de Kermadio en août dernier, demande s'il est possible de faire un référé et s'ils ont versé une participation.

M. le Maire répond qu'ils ont versé 460€. Des référés ont été faits, précédemment, mais qu'il est parfois difficile d'obtenir le concours de la force publique et l'appui de la Sous-Préfecture. M. le Maire précise qu'à chaque arrivée, accompagné d'un adjoint, il va les rencontrer. Il faut discuter âprement et rester ferme pour que soit respecté ce qui a été convenu.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, fait remarquer que le référé ne peut être appliqué que pour les communes équipées d'une aire d'accueil.

M. le Maire répond que c'est faux. Le schéma départemental des aires d'accueil pour les gens du voyage a pris en compte le territoire de la CCBBO et a décidé la construction de 2 aires : l'une à Kervignac et l'autre à Plouhinec.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, demande où en est le projet de la construction de la nouvelle station d'assainissement, sans cesse repoussé, et si la commune de Ste Hélène est toujours partante pour la construction d'un équipement commun.

M. le Maire a contacté les bureaux chargés des études et le Maire de Ste Hélène. Une réunion sera programmée très prochainement pour avancer sur ce projet.

Renaud LE CORRRE, conseiller municipal, dit avoir comme information qu'il n'y aurait pas de repreneurs pour la surface commerciale DIA et que des personnes qui n'ont rien à voir avec le commerce pourraient se porter acquéreurs. Il demande si la commune de Merlevenez peut se positionner pour acheter ce bâtiment.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que pour que la commune préempte, il faut qu'elle ait un projet d'intérêt public.

M. le Maire a pris contact avec le groupe CARREFOUR, gestionnaire de ce commerce. Il a l'obligation de vendre le bâtiment comme local commercial.

Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, demande s'il serait possible de demander au comité des fêtes de regrouper les animations du samedi des fêtes locales au centre-bourg au lieu qu'il y ait la fête foraine près de l'église, le repas et le feu d'artifice au stade de la Madeleine.

Renaud LE CORRE répond que la solution retenue, à ce jour, est la moins contraignante pour les membres du comité des fêtes qui manquent de bénévoles.

CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
A donné pouvoir à Bruno LE BOSSER		
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
ABSENTE		
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
Yvan CONQUISTI	Karine DENONFOUX	